



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'Institut québécois de planification financière (IQPF) et l'Association française des Conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC) signent un accord de réciprocité

MONTRÉAL, le 11 déc. 2012 - L'internationalisation des clients est un phénomène qui va croissant et qui amène l'IQPF et CGPC à traverser les frontières géographiques afin de répondre à un besoin d'expertise des planificateurs financiers du Québec (PI. Fin.) et des Conseils en gestion de patrimoine certifiés de France (CGPC).

Les PI. Fin. et les CGP doivent pouvoir s'adresser à des correspondants étrangers dont l'expertise et les compétences sont reconnues. Nombre d'entre eux sont amenés à exercer leurs activités professionnelles en dehors du Québec ou de la France, ce qui implique pour eux d'être assujettis à des régimes sociaux et fiscaux différents. Il est indispensable de pouvoir disposer « d'alter ego », tant pour les expatriés que pour les impatriés.

L'IQPF et CGPC, s'appuyant déjà sur le réseau international FPSB (24 pays - 140 000 membres), ont étendu outre-mer leurs accords bilatéraux, en raison du grand nombre de Québécois résidant en France et de Français vivant au Québec.

L'Institut québécois de planification financière (IQPF) assure les mêmes garanties de connaissances, de compétence, d'éthique et de procédures que CGPC et cet accord leur permettra d'orienter leurs clients vers des professionnels susceptibles d'apporter des réponses personnalisées à l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux.

À propos de l'IQPF

L'Institut québécois de planification financière (IQPF) est le seul organisme québécois autorisé à décerner le diplôme de planificateur financier. Sa principale raison d'être est de former les meilleurs professionnels en planification financière et de les accompagner dans leur développement professionnel pour qu'ils demeurent à la fine pointe des nouveaux développements, assurant ainsi la protection du public. L'IQPF compte actuellement près de 5000 affiliés. Visitez le site www.iqpf.org pour en savoir plus.

À propos de CGPC

CGPC est une **association à but non lucratif** dont la mission principale est de **promouvoir, organiser et gérer la certification des Conseils en gestion de patrimoine**. L'association regroupe en son sein les Conseils en gestion de patrimoine dont la compétence a été reconnue par la réussite à des épreuves de Certification internationale (CFP, CERTIFIED FINANCIAL PLANNER®). CGPC est **la seule instance agréée en France par** « Financial Planning Standards Board Ltd », FPSB, propriétaire de la marque CFP®, CERTIFIED FINANCIAL PLANNER®, pour le monde entier hors USA qui est le label d'excellence professionnelle internationale. De plus, CGPC est également la seule organisation pouvant proposer à ses membres de bénéficier de la Certification ISO 22222, norme internationale du Conseil en gestion de patrimoine. Visitez le www.cgpc.fr pour plus d'information.

- 30 -

Renseignements :

IQPF

Hélène Berger
Vice-présidente et directrice des communications
Tél. : 514 767-4040 ou 1-800-640-4050, poste 247
hberger@iqpf.org

CGPC

Patricia Ouaki
Contact presse
Tél. : 01 44 40 24 01
patricia.ouaki@force4media.fr